

Homélie du dimanche 27 février 2022

8^{ème} dimanche du TO – Année C

Cet enseignement de Jésus selon saint Luc suppose un contexte qui comporte trois traits caractéristiques :

- Tout d'abord, une vie communautaire, entre frères et sœurs chrétiens. Cela peut être une famille fondée sur le sacrement de mariage, une communauté paroissiale, une communauté religieuse, une fraternité – il en existe de toutes sortes au sein de l'Eglise, à l'intérieur des paroisses comme nos cellules paroissiales d'évangélisation, dans des mouvements d'Eglise, ou autres. Quoi qu'il en soit, la vie chrétienne comporte cette dimension communautaire et fraternelle. Les paroles de Jésus que nous venons d'entendre visent le type de relations qui doivent exister dans cette fraternité.

- Le second trait est que ces frères et sœurs, disciples du Christ, sont animés par un même désir, entraînés par une même motivation : suivre le Christ sur le chemin d'une vie qui plaise à Dieu ; et pour cela rechercher, discerner sa volonté. La *lumière de l'Esprit* nous est donnée pour opérer ce discernement sur la bonne manière d'agir, c'est-à-dire sur l'application dans la vie concrète du double et unique commandement de l'amour de Dieu et du prochain ; la *force de l'Esprit* nous est donnée pour réaliser effectivement le bien que nous avons discerné – le bien que nous avons vu (ce n'est pas par hasard si Jésus emploie des images liées à l'œil et à la vision).

- Pour cela, pour progresser sur le chemin de Dieu – c'est le troisième trait – les disciples du Christ doivent s'entraider entre frères et sœurs, au sein de la communauté. Et c'est là qu'interviennent les mises en garde de Jésus. En effet, s'entraider à progresser sur le chemin de Dieu veut dire s'encourager, se stimuler, s'édifier mutuellement, mais aussi reprendre son frère, lui faire des reproches, dénoncer des comportements qui sont contraires au commandement de Dieu, des comportements qui s'opposent à l'amour dû au prochain, à Dieu et au juste amour de soi. C'est ce que dans les communautés monastiques on appelle la correction fraternelle. Dans toute communauté chrétienne, (familles, paroisses, communautés religieuses, fraternités, etc) il appartient à la responsabilité de chacun d'avertir celui ou celle dont le comportement est mauvais. C'est une exigence de la charité. Se taire peut être coupable. Les scandales récents dans l'Eglise nous l'ont rappelé.

Cependant, Jésus prévient que pour aider un frère ou une sœur, pour discerner avec lui ce qui est bien ou mal, pour l'encourager ou au contraire pour le reprendre, il faut se laisser soi-même éclairer par la lumière de l'Esprit, il faut être soi-même humblement

et généreusement engagé sur un chemin de conversion. Celui ou celle qui pense être parfait, qui n'admet aucune remarque, aucune remise en question, aucun reproche, qui se vexe aussitôt, celui-là n'est pas bien placé pour à son tour faire une remarque, un reproche à un frère, à une sœur.

La règle suprême est la charité. Celle-ci inclut la justice, comme on le sait, mais elle la dépasse, ou dit autrement, la charité est la suprême justice, celle de Dieu. Les bons fruits que produit le bon arbre sont la justice, la miséricorde et la charité. Le bien que l'homme bon tire du trésor de cœur est la charité, la charité authentique, celle qui recherche sincèrement le bien d'autrui, de façon désintéressée, sans intrusion, en respectant sa liberté. Mais qui, à l'inverse, se refuse à l'indifférence.

« Ce que dit la bouche, c'est ce qui déborde du cœur. » Il s'agit des paroles que nous adressons à autrui pour son bien. Que le Seigneur rende nos cœurs bons, qu'il nous purifie, qu'il nous libère du grouillement de l'envie, de l'orgueil, de l'égoïsme, de la jalousie, de toutes les motivations inavouables, afin que nous puissions en vérité nous entraider, nous épauler sur le chemin de la vie.

Père Jacques de Longeaux